

Délibération n°6

Approbation du document de synthèse des groupes de travail dédiés à la réforme des statuts de la Chambre nationale de la batellerie artisanale

Vu le Code des transports, et notamment ses articles L.4430-1 à L.4432-7 et R.4432-1 à R.4432-18,

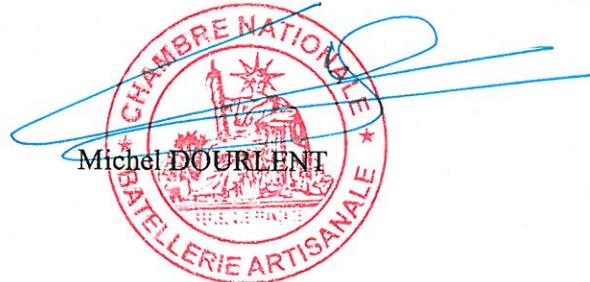
En l'absence de projet de modification des statuts de la Chambre nationale de la batellerie artisanale soumis par la tutelle de l'établissement, le Conseil d'administration délibère sur l'approbation du document de synthèse des groupes de travail dédiés à la réforme des statuts de la CNBA, notamment celui du 15 mai 2014.

A l'issue des délibérations du Conseil d'administration de la Chambre nationale de la batellerie artisanale du 25 juin 2014 (séance n°116), le document de synthèse des groupes de travail sur les statuts, ainsi que ses annexes sont adoptés par les membres dudit Conseil.

Les documents sont approuvés tels qu'ils figurent ci-après. Ils incluent les remarques formulées par le Conseil d'administration.

Paris, le 1^{er} juillet 2014,

Le Président du Conseil d'administration de la
Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale,



Michel DOURLENT